



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/IDA/043

Genève, le 28 mai 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT
Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la
Conférence de plénipotentiaires

Objet: Suivi de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer des informations actualisées concernant l'élaboration d'un indice de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le 17 avril 2020, la deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT s'est tenue à Genève, afin de présenter et d'examiner un projet de cadre et de méthodologie pour l'élaboration d'un nouvel indice de l'UIT établissant des liens entre les technologies numériques et les Objectifs de développement durable (ODD). Un compte rendu de cette réunion a été publié à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/2ndegmITUindex2020/default.aspx> et est reproduit dans l'Annexe 1 ci-dessous.

Lors de la réunion, les États Membres ont exprimé un certain nombre de préoccupations concernant le statut de l'Indice de développement des TIC et le processus d'élaboration d'un nouvel indice. Les points soulevés durant la réunion ont mis en lumière la diversité des opinions, des positions et des attentes des États Membres vis-à-vis du processus à suivre pour élaborer un nouvel indice. La Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires ne prévoit aucun mécanisme pour remédier à l'absence de consensus. Par conséquent, comme l'ont suggéré certains États Membres durant la deuxième réunion du Groupe d'experts, et conformément à la Résolution 131 de la PP, j'ai décidé de demander au Conseil de fournir des orientations concernant la marche à suivre.

Je me félicite d'ores et déjà de votre soutien continu et de votre contribution précieuse à l'élaboration de l'indice.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

ANNEXE 1

Deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT

Réunion virtuelle
17 avril 2020

COMPTE RENDU

1 La deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT s'est tenue le 17 avril 2020. En raison des inquiétudes de plus en plus vives suscitées par la pandémie de COVID-19 dans le monde, la réunion s'est tenue uniquement à distance. Cette réunion a rassemblé 186 participants, représentant 59 États Membres, ainsi que l'État de Palestine, conformément à la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, des Associés de l'UIT-D et des experts dans le domaine du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). M. Alexandre Barbosa, Chef du Centre régional d'études sur le développement de la société de l'information (Cetic.br) du Brésil, a présidé la réunion.

2 Conformément à la feuille de route approuvée à la première réunion du Groupe d'experts tenue le 10 février 2020, cette deuxième réunion du Groupe d'experts a été organisée dans le but de présenter et d'examiner le projet de cadre et de méthodologie pour l'élaboration d'un indice de l'UIT. Un document de travail avait été diffusé avant la réunion afin de fournir aux participants un projet de cadre conceptuel révisé, fondé sur la mise en correspondance des technologies numériques et des Objectifs de développement durable (ODD) et articulé autour des "5P", à savoir: peuple, prospérité, planète, paix et partenariat. Ce nouvel indice tourné vers l'avenir vise à évaluer les incidences que les technologies numériques pourraient avoir sur la capacité des pays à réaliser les ODD. Le document de travail, assorti d'un tableau en annexe contenant une description des éventuels indicateurs associés aux domaines thématiques présentés dans le cadre, au titre de chacun des cinq piliers, rend compte des travaux en cours présentés pour examen à la réunion. Les participants à la réunion avaient pour objectifs de 1) dégager un consensus sur la proposition de structure du cadre et 2) de recueillir des observations et des suggestions concernant les thèmes identifiés au titre de chacun des cinq piliers et la liste préliminaire des indicateurs qui pourraient être pris en compte dans l'indice.

3 Le Président de la réunion, M. Alexandre Barbosa, s'est félicité du cadre révisé, qui a été peaufiné compte tenu des commentaires et des contributions des États Membres, et a exprimé sa reconnaissance à l'UIT pour les efforts déployés afin de collaborer activement avec des experts et des institutions des Nations Unies dans le cadre du processus d'élaboration. Le Président a souligné la responsabilité que se partagent l'UIT et les membres dans l'élaboration d'un indice fiable et pertinent. M. Barbosa a rappelé que l'approche consistant à établir des liens entre les TIC et les ODD avait été approuvée lors des réunions précédentes.

4 Mme Doreen Bogdan-Martin, Directrice du Bureau de développement des télécommunications, a ouvert la réunion en rappelant que pour des raisons liées aux problèmes de fond rencontrés dans le processus de révision de l'Indice de développement des TIC (IDI), s'agissant de la qualité et de la quantité de données, et aux lacunes dans le processus d'élaboration de l'indice, l'UIT n'a pas pu publier l'indice IDI depuis 2017. Afin de trouver une solution, l'UIT a entamé un processus de consultation en 2019 et organisé deux réunions en 2020 (la première réunion du Groupe d'experts, le 10 février 2020, et une séance d'information pour le GCDT, sous la forme d'un dialogue web, le 25 mars 2020), en vue

d'examiner le concept d'un nouveau cadre de mesure¹. Mme Bogdan-Martin a souligné qu'en adoptant une nouvelle approche axée sur les ODD, l'UIT pourra s'acquitter plus efficacement de sa mission première qui vise à promouvoir, à faciliter et à appuyer les réseaux, les services et les applications numériques, ainsi que leur utilisation à des fins de croissance et de développement durables dans les sphères sociale, économique et environnementale. Cet indice se fonderait non seulement sur les données recueillies par l'UIT, mais aussi sur les mesures disponibles à l'échelle du système des Nations Unies, grâce aux liens solides établis avec d'autres institutions des Nations Unies.

5 Mme Susan Teltscher, Chef par intérim de la Division des données et des analyses sur les TIC, a présenté le document de travail² ainsi que le cadre révisé, qui rendent compte des travaux en cours. Mme Teltscher a expliqué la logique qui sous-tend la structure proposée et noté que les thèmes ne devaient pas être considérés comme exhaustifs ou définitifs, et fourni des exemples possibles de certains indicateurs préliminaires qui pourraient alimenter le cadre. Elle a mis en avant les mesures qui seront prises conformément à la marche à suivre qui avait été examinée précédemment, notamment le perfectionnement de la méthodologie, la collecte de données, l'évaluation des indicateurs, les analyses statistiques et la préparation du projet de rapport, l'objectif étant de publier le nouvel indicateur à l'occasion du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) en décembre 2020. Mme Teltscher a invité les participants à soumettre des observations et des suggestions, également par écrit, après la réunion actuelle³.

6 De nombreux délégués ont souscrit à l'approche globale consistant à établir des liens entre les TIC et les ODD dans le cadre du nouvel indice et appuyé la structure fondée sur les 5 piliers (peuple, prospérité, planète, paix et partenariat).

7 Certains États Membres ont demandé s'il était possible de conclure que la version originale et la proposition de révision de l'Indice IDI n'avaient plus lieu d'être.

8 Plusieurs délégués ont commenté le processus d'élaboration du nouvel indice. Certains ont accueilli favorablement la stratégie adoptée par l'UIT, tandis que d'autres ont souligné la nécessité de mener des consultations approfondies avec les États Membres. Il a été proposé de tirer parti des compétences au sein du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI) et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages (EGH), ou de faire appel à un Groupe d'experts composé de statisticiens issus de tous les États Membres afin d'élaborer l'indice, ou même de confier entièrement aux États Membres le processus d'élaboration.

9 Certains États Membres ont exprimé le souci de veiller à ce que l'élaboration d'un nouvel indice soit conforme à la Résolution 131 de la Conférence de Plénipotentiaires de 2018. Il a été notamment suggéré de convenir d'abord du processus et de discuter ensuite des détails techniques de la méthodologie. Plusieurs participants ont fait observer que le nouvel indice devrait être approuvé et adopté par les États Membres dans le cadre de réunions officielles, à savoir la session de 2020 du Conseil ou la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

¹ Toutes les informations relatives à la première réunion du Groupe d'experts sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/egmITUindex2020/default.aspx>. Un résumé du dialogue web du GCDT sera disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG25/default.aspx>. La présentation est disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Documents/2020%20TDAG/TDAG%2020%20ITU%20index%20presentation.pdf>.

² Présentation disponible à l'adresse https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/2ndegmITUindex2020/EGM_ITUindexPresentation_17April%202020.pdf.

³ La date limite proposée pour la soumission des observations avait été fixée au 24 avril. Lors de la réunion, le délai a été prolongé au 1er mai 2020.

10 Un certain nombre d'États Membres ont proposé de prolonger le délai pour l'élaboration de l'indice, mentionné durant la présentation. Les principaux arguments portaient sur les incertitudes générées par la modification des pratiques opérationnelles en pleine pandémie de COVID-19 et sur la complexité du cadre proposé, ce qui signifie que les délais pour l'élaboration complète et l'évaluation de l'indice pourraient être rallongés. Dans le même temps, les États Membres doivent examiner plus avant le nouvel outil et le maîtriser pleinement, d'où la nécessité de tenir éventuellement des discussions intersectorielles. Les participants ont aussi demandé de prolonger le délai pour la soumission d'observations écrites sur la version actuelle du document.

11 Des délégués ont fait remarquer que le cadre est complexe, que la diversité des sources de données constitue une gageure et qu'il est possible que certains thèmes relèvent de plusieurs piliers. Certains délégués ont soulevé des préoccupations quant à la prise en compte de différentes sources (y compris privées) pour les indicateurs. Plusieurs États Membres ont demandé que les données proviennent uniquement de sources officielles, à savoir des gouvernements, des organismes statistiques nationaux ou des régulateurs, dans l'esprit du Plan d'action du Forum mondial des Nations Unies sur les données concernant l'utilisation des indicateurs relatifs aux ODD et de la Résolution 131 de la PP. Dans le même temps, il a été proposé de tirer parti des mégadonnées, pour autant que des méthodes puissent les prendre en charge. Des délégués ont réaffirmé combien il importait de ne pas imposer d'autres contraintes aux États Membres concernant la collecte de données supplémentaires.

12 La disponibilité des données pour les indicateurs est une préoccupation majeure pour de nombreux pays, appelant les développeurs à veiller particulièrement à assurer une large couverture géographique des pays à différents niveaux de développement, en tenant compte aussi de l'élaboration de systèmes statistiques et des coûts associés à la collecte de certaines données. Il a été proposé de sélectionner les indicateurs permettant de mesurer également les améliorations dans les zones rurales. Des délégués ont souligné que recueillir cette vaste gamme de données pourrait s'avérer difficile. En particulier, certains délégués ont indiqué que même la méthode actuelle consistant à recueillir des données au moyen d'entretiens posera des difficultés en ce contexte de pandémie de COVID-19, tandis que d'autres se sont enquis des indicateurs indirects ou des solutions envisageables dans l'éventualité où les données ne seraient pas disponibles ou proviendraient d'autres sources que l'UIT. Il a été suggéré que les thèmes couverts par l'indice pourraient être revus à la lumière des données disponibles.

13 Quelques États Membres ont réitéré les observations formulées lors des réunions précédentes selon lesquelles le nouvel outil de mesure ne devrait pas inclure un classement, afin d'éviter d'attiser une concurrence indésirable entre les pays. En ce qui concerne l'agrégation des indicateurs, certains participants ont proposé de faire en sorte que l'indice soit exploitable en publiant des sous-indices au titre de chaque pilier.

14 Un certain nombre d'indicateurs spécifiques ont été proposés. Il a été notamment suggéré d'ajouter des indicateurs relatifs à la qualité et au fonctionnement du réseau, ou à une répartition en fonction du débit, ainsi que des indicateurs sur la consommation individuelle en ligne (ventes au détail en ligne ou paiements mobiles, par exemple); d'utiliser des mesures plus progressives pour l'indicateur relatif à la législation en matière de cybersécurité, plutôt que des mesures dichotomiques; ou d'ajouter un indicateur au titre de chaque pilier pour refléter le nombre d'emplois générés par le secteur informatique. Des délégués ont fait observer que certains indicateurs TIC sont plus pertinents pour les pays les moins avancés, où la téléphonie mobile est plus répandue que la téléphonie fixe, par exemple. Certains participants ont signalé le risque de chevauchement entre les indicateurs (services en ligne et services numériques), l'importance de faire figurer dans le cadre le tout dernier indicateur relatif aux compétences TIC adopté par le Groupe EGH, et la difficulté de tenir à jour tous les éléments qui composent les indicateurs, en les actualisant chaque année. D'autres participants ont insisté sur l'importance d'utiliser des termes normalisés lors de la définition des indicateurs et de prêter attention aux différences dans les tranches d'âge, d'un pays à l'autre, notamment lorsqu'il s'agit de définir la jeunesse.

15 La mise en œuvre d'un cadre élargi relatif à un nouvel indicateur suppose que les États Membres devront peut-être travailler en coordination avec d'autres ministères et d'autres organisations internationales, afin de veiller à la mise à jour des indicateurs. Certains États Membres y ont vu une

occasion de renforcer les partenariats, tandis que d'autres ont souligné la complexité de cette démarche, dans la mesure où l'indice fournirait des informations à des décideurs dans différents secteurs. Il a également été noté que le changement d'indicateurs (dans le cadre des enquêtes auprès des ménages) s'accompagnait de coûts liés à une nouvelle formation des enquêteurs.

16 Enfin, quatre pays ont demandé que leurs déclarations figurent dans ce rapport. Leurs déclarations telles qu'elles ont été éditées sont reproduites ci-dessous.

Déclarations éditées

Bahreïn

Le Royaume de Bahreïn n'est pas opposé à l'idée d'envisager l'élaboration d'un nouvel indice ou de l'accepter sous sa forme actuelle, mais souhaite souligner qu'il convient de suivre le processus approprié, dans le cadre du Groupe d'experts, et de donner suffisamment de temps aux États Membres pour examiner la proposition en elle-même et mener une consultation à ce sujet.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme son point de vue, qu'il a présenté durant la précédente réunion du Groupe d'experts, organisée en février, selon lequel le processus pour la mise en place du nouvel indice manque de clarté. C'est au Groupe d'experts de l'UIT, et non au secrétariat du BDT, qu'incombe la responsabilité de proposer ou d'approuver des indices ou des modifications à apporter aux indices.

En outre, il existe une résolution applicable, à savoir la Résolution 131 de la Conférence de plénipotentiaires de 2018. Le Royaume de Bahreïn propose que l'UIT publie l'indice IDI en 2020, une mesure que de nombreux représentants ont approuvée, dans la mesure où les délais ne permettent pas de trouver un accord sur le nouvel indice proposé. Sur le plan méthodologique, il conviendrait d'utiliser, par ordre de préférence, la nouvelle méthode, la nouvelle méthode avec certaines modifications ou la méthode pour l'indice IDI initial.

De plus, lors des réunions du Groupe d'experts tenues les 10 février et 17 avril 2020, le Président et le BDT ont indiqué que l'indice IDI avait été "annulé" et qu'il ne pouvait pas être publié, sous quelque forme que ce soit, dans le futur. À ce jour, aucune explication n'a été fournie quant à la raison pour laquelle l'indice IDI est considéré comme ayant été supprimé. Une telle décision ne peut être adoptée tant que les États Membres n'auront pas manifesté clairement leur accord au moyen des canaux et des processus appropriés.

Enfin, le BDT a déclaré, lors des réunions du Groupe d'experts, que le "nouvel" indice IDI (approuvé en 2018) ne peut être mis en œuvre en raison de problèmes liés à la collecte des données et à l'exactitude des informations. Néanmoins, aucune information concernant ces problèmes ou les solutions pour les résoudre n'a été communiquée aux États Membres ou aux Groupes d'experts pour examen.

Inde

L'Inde tient à féliciter le secrétariat de l'UIT pour son exposé. L'Inde souscrit au nouvel indice mais souhaite soulever certaines préoccupations. Tout d'abord, l'indice de l'UIT proposé est extrêmement complexe et comporte 45 indicateurs. Le fait de recueillir des données pour un nombre aussi important d'indicateurs constitue une véritable gageure dans la plupart des États Membres. L'indice doit comporter des indicateurs pour lesquels la majorité des pays sont en mesure de fournir des données. Dans le cas de l'indice IDI, déjà, lequel ne comportait que 14 indicateurs, l'UIT n'a pas été en mesure de publier cet indice en 2018 et 2019. L'Inde ne souhaite pas voir un tel échec se renouveler.

Ensuite, dans le document d'information, de multiples sources sont mentionnées pour un seul indicateur. Le fait de recueillir des données auprès de plusieurs sources pour un même indicateur peut entraîner des incohérences, chaque entité pouvant avoir sa propre définition de l'indicateur en question, ce qui signifie que les données pourraient être différentes.

De plus, il est proposé de recueillir les données pour certains des indicateurs liés à la santé et au bien-être auprès de l'OCDE. De nombreux pays ne sont pas membres de l'OCDE. L'Inde souhaiterait savoir quelle est la proposition de l'UIT afin de recueillir les données pour les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE.

Par ailleurs, l'Inde recommande que les indicateurs soient axés sur l'objectif plutôt que sur la manière d'atteindre l'objectif. À titre d'exemple, les indicateurs doivent être axés sur les résultats obtenus au moyen des technologies mobiles ou des technologies fixes, ordinateurs, tablettes, téléphones intelligents, etc., et non sur la façon de les obtenir. Plus généralement, les indicateurs doivent être analysés avec attention, de manière objective et en temps voulu. L'Inde tient à remercier l'UIT

d'envisager l'inclusion de l'accessibilité financière en tant qu'indicateur pour le nouvel indice, afin de tenir compte de l'accessibilité de différents services de télécommunication/TIC sur le plan financier.

L'indice doit aussi tenir compte de la démographie des pays, ainsi que des caractéristiques géographiques et des difficultés liées aux zones rurales, de façon que les pays concernés ne soient pas pénalisés. De plus, l'Inde fait observer que les indicateurs reflètent une image figée du niveau de développement des TIC. L'indice devrait également refléter les efforts qui sont déployés par les États Membres pour améliorer l'infrastructure et l'écosystème des TIC. L'Inde souhaiterait que soit ajouté un paramètre permettant d'évaluer les efforts fournis par le pays et non le niveau de développement seulement.

Enfin, il n'est pas possible d'examiner 45 indicateurs lors de la présente réunion, et l'UIT a prévu un délai d'une semaine seulement suivant la réunion pour les retours d'information, en particulier dans le contexte du COVID-19. L'UIT devrait donner suffisamment de temps aux États Membres pour formuler des observations écrites et ne devrait pas précipiter l'élaboration de l'indice, au risque d'entraîner un nouvel échec. L'échéance de juin 2020 est trop optimiste pour l'élaboration de l'indice sous sa forme définitive.

Arabie saoudite

L'Arabie saoudite souscrit en principe à l'idée générale concernant un nouvel indice de l'UIT, mais souhaiterait soulever plusieurs préoccupations.

Tout d'abord, selon la feuille de route, la prochaine étape est celle de la décision du Conseil au sujet des indicateurs. Toutefois, ce sont les spécialistes qui devraient prendre les décisions à ce sujet dans le cadre d'une réunion du Groupe d'experts, et non les membres du Conseil, qui ne sont pas spécialisés.

Ensuite, les composantes du nouvel indice manquent de clarté. Certains éléments manquent à l'appel, d'autres sont peu clairs, et certaines des cibles sont imprécises. Il conviendrait aussi d'adopter une approche plus ciblée, comme dans le cas de l'outil de suivi réglementaire et de l'Indice mondial de cybersécurité, car tout mesurer revient à ne rien mesurer. De plus amples informations sont nécessaires avant que nous puissions aller de l'avant.

De plus, l'Arabie saoudite note que, selon la présentation, l'indicateur sera pris en considération si les données sont disponibles pour au moins 50 pays. Toutefois, dans le cadre de l'ancien indice IDI, il était nécessaire d'avoir des données pour près de deux tiers des membres afin que l'indicateur puisse être pris en considération.

Enfin, l'Arabie saoudite souhaite souligner que la Résolution 131 de la PP-18 indique clairement et directement que les données incluses par l'UIT dans ses indices composites devraient reposer sur les données officielles fournies par les États Membres. Selon le document d'information, certaines données seront recueillies auprès de sources du secteur privé et d'entités relevant pratiquement du secteur privé, ce à quoi l'Arabie saoudite n'est pas favorable.

Compte tenu de ce qui précède, l'Arabie saoudite souhaite souligner que l'UIT est au service de ses membres. Les membres seront les clients pour cet indicateur. Il est donc essentiel de recueillir l'adhésion de tous les membres et de traiter tous ces aspects. L'Arabie saoudite recommande vivement que davantage de temps soit consacré afin que cet indicateur soit suffisamment abouti, de manière à obtenir l'approbation et l'adhésion de tous les membres. Dans ce contexte, l'Arabie saoudite ne peut souscrire à la prochaine étape, qui consiste à présenter cette question au Conseil pour approbation. Il faut mener davantage de travaux au sujet des indicateurs. Les efforts vont dans la bonne direction. Toutefois, certains pays ont fait savoir que cet indice doit être remanié et examiné et qu'il convient de ménager du temps pour qu'il puisse être développé.

Émirats arabes unis

Les Émirats arabes unis ont soulevé certaines préoccupations quant à l'élaboration du nouvel indice. Premièrement, les procédures juridiques liées à l'élaboration du nouvel indice conformément à la Résolution 131 de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 sont sources de préoccupation.

Deuxièmement, les États Membres ont travaillé durant deux ans dans le cadre d'un sous-groupe du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC afin d'examiner les 11 anciens indicateurs de l'indice IDI, et le cadre révisé des 14 indicateurs a par la suite été approuvé par les États Membres lors du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) de 2018, de sorte que l'on ne peut conclure que le processus a été vain. Les Émirats arabes unis notent également que seules 37 administrations étaient présentes à la réunion du 10 février, et se demandent qui a pris la décision de ne pas poursuivre les travaux liés à l'indice IDI précédent.

Troisièmement, dans le cadre du processus d'élaboration d'un indice, on ne peut tenir compte du dialogue web du GCDT organisé le 25 mars 2020 dans le cadre du processus d'élaboration d'un indice, car le GCDT, avec tout le respect qui lui est dû, n'est pas constitué d'experts. La Résolution 131, qui a été adoptée par la Conférence de plénipotentiaires et qui régit les travaux relatifs à l'indice IDI, indique clairement que l'UIT doit mener ses travaux par l'intermédiaire des États Membres ou du Groupe d'experts pour approuver ou développer l'indice IDI.

Les Émirats arabes unis ne sont pas nécessairement opposés à l'idée d'aller de l'avant avec le nouvel indice, à la condition que l'on suive le processus approprié, qui s'effectue par l'intermédiaire du Groupe d'experts et qui prend du temps. La méthode d'élaboration n'est pas encore connue, tandis que la collecte des données et le calcul de l'indice doivent être analysés par les États Membres, puisque ces éléments ont des conséquences pour les administrations.

Les Émirats arabes unis font également observer que l'UIT est l'institution spécialisée pour les TIC, conformément à sa Constitution. Toutefois, le nouveau cadre porte non seulement sur les TIC, mais contient également des indicateurs concernant d'autres paramètres et d'autres secteurs. Cela suppose d'examiner avec attention les incidences juridiques, réglementaires et économiques ainsi que les travaux qui devront être menés par le régulateur, un processus qui prend également du temps. En outre, l'existence d'un grand nombre de nouveaux indicateurs émanant de différentes organisations internationales fait qu'il est difficile, pour les régulateurs des télécommunications, de suivre tous ces indicateurs et de répondre aux exigences, dans la mesure où d'autres ministères ou entités peuvent être responsables de ces indicateurs.

Enfin, les Émirats arabes unis soulignent que si la décision d'abandonner l'ancien indicateur n'est pas prise par les États Membres dans le cadre d'une réunion ou d'une conférence en bonne et due forme, le processus d'élaboration du nouvel indice ne peut être poursuivi. Si l'indice proposé est entièrement nouveau, comme cela semble être le cas, il est nécessaire d'attendre une éventuelle mise à jour de la Résolution 131 lors de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, en 2022, avant qu'un nouvel indice puisse être publié, de manière à ne pas outrepasser le mandat prévu.
